



## "Des archives en danger"

Van Eeckenrode, Marie

---

### ABSTRACT

Une opinion de l'AAFB - Association des Archivistes francophones de Belgique Version courte de l'article publiée par La Libre Belgique (format papier et format numérique). Version longue de l'article publiée par l'AAFB, sur son site internet.

---

### CITE THIS VERSION

Van Eeckenrode, Marie ; et. al. *Des archives en danger*. In: *La Libre Belgique*, Vol. 2017, no.29 juin, p. 52-53 (29 juin 2017) <http://hdl.handle.net/2078.1/186010>

Le dépôt institutionnel DIAL est destiné au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques émanants des membres de l'UCLouvain. Toute utilisation de ce document à des fins lucratives ou commerciales est strictement interdite. L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur liés à ce document, principalement le droit à l'intégrité de l'œuvre et le droit à la paternité. La politique complète de copyright est disponible sur la page [Copyright policy](#)

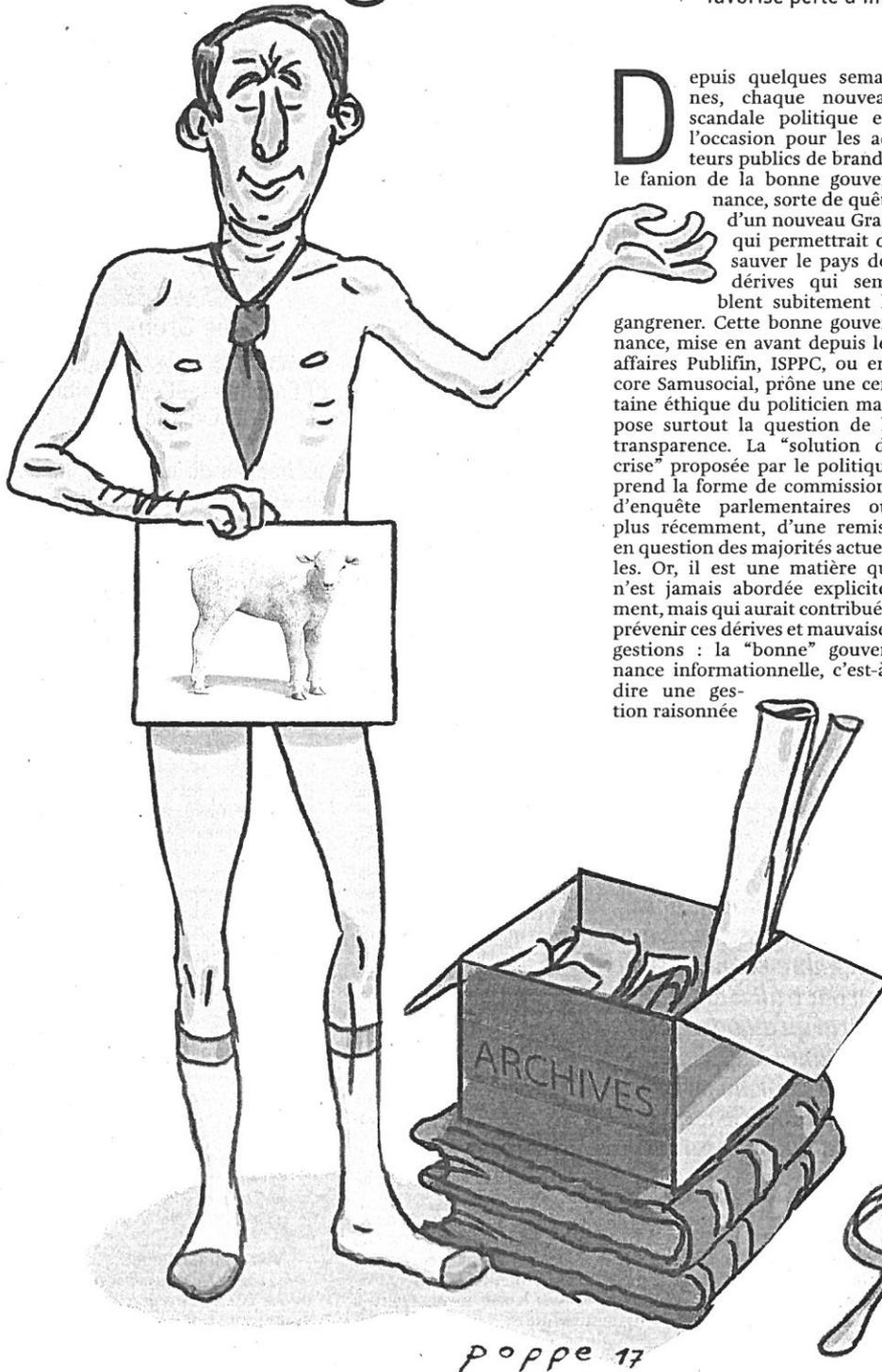
DIAL is an institutional repository for the deposit and dissemination of scientific documents from UCLouvain members. Usage of this document for profit or commercial purposes is strictly prohibited. User agrees to respect copyright about this document, mainly text integrity and source mention. Full content of copyright policy is available at [Copyright policy](#)

# Des archives en danger

**Marie-Laurence Dubois**

Présidente de l'Association des archivistes francophones de Belgique, au nom d'un collectif<sup>(1)</sup>.

■ Les documents produits par les cabinets ministériels ne disposent d'aucun cadre légal clair. Cela laisse le champ libre aux responsables politiques de les détruire, ce qui favorise perte d'information et opacité.



**D**epuis quelques semaines, chaque nouveau scandale politique est l'occasion pour les acteurs publics de brandir le fanion de la bonne gouvernance, sorte de quête d'un nouveau Graal qui permettrait de sauver le pays des dérives qui semblent subitement le gangrener. Cette bonne gouvernance, mise en avant depuis les affaires Publifin, ISPPC, ou encore Samusocial, prône une certaine éthique du politicien mais pose surtout la question de la transparence. La "solution de crise" proposée par le politique prend la forme de commissions d'enquête parlementaires ou, plus récemment, d'une remise en question des majorités actuelles. Or, il est une matière qui n'est jamais abordée explicitement, mais qui aurait contribué à prévenir ces dérives et mauvaises gestions : la "bonne" gouvernance informationnelle, c'est-à-dire une gestion raisonnée

des documents administratifs et leur conservation au sein d'un service d'archives intégré dans ces structures.

**Consultation impossible**

Pourtant, à l'heure actuelle, certains lieux de pouvoir ne font pas preuve d'assez de transparence et n'accordent pas le soin nécessaire aux archives qu'ils détiennent, empêchant la bonne gouvernance et, par là même, l'exercice de la démocratie. Les cabinets ministériels ou les intercommunales, pour ne citer qu'eux, ne sont en effet pas contraints de gérer et de conserver leurs archives. A moins d'initiatives personnelles ou collectives isolées, la consultation de ces documents par le citoyen, voire par un magistrat, est relativement difficile voire impossible.

Comment tolérer, par exemple, qu'une administration publique ne soit pas en mesure de fournir les procès-verbaux de ses propres conseils d'administration, à la demande expresse d'une commission d'enquête ?

**Destruction de documents**

Le renouvellement possible des exécutifs francophones pose une nouvelle fois la question de la gestion des documents des cabinets ministériels et de leur conservation. A chaque changement de gouvernement, en effet, nous observons et réprouvons, des destructions pures et simples de documents administratifs. De tels agissements ont déjà été signalés à de nombreuses reprises dans les médias, comme ce fut encore le cas à la suite des dernières élections.

La première législation belge sur les archives date de 1955. Il a ensuite fallu attendre plusieurs décennies pour que des initiatives décrétales tentent de l'adapter, tout autant aux réalités institutionnelles, qu'aux vertigineuses évolutions technologiques que nous connaissons. Du côté francophone, signalons que le décret wallon sur les archives de 2001 (qui évoque furtivement le cas des documents des cabinets) attend encore ses arrêtés d'appli-

ation, tout comme d'ailleurs l'ordonnance bruxelloise de 2009... Quant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle ne dispose pas encore à ce stade de décret organisant la gestion de ses archives.

Sans ces arrêtés d'exécution, les documents produits par les cabinets ministériels ne disposent pas à ce jour d'un cadre légal clair concernant leur conservation et leur accessibilité. Cela laisse donc le champ libre aux responsables politiques de les détruire purement et simplement, ce qui favorise une perte d'information et engendre une opacité du travail de nos gouvernants.

#### Pourquoi un tel laisser-aller ?

Comment, dès lors, le citoyen peut-il exercer son droit, son devoir de contrôle des décisions ? Comment les historiens, politologues, journalistes pourront-ils, dans le futur, décrire et analyser la vie politique de notre temps ? Au-delà de ces questions, les archivistes s'interrogent sur les raisons de cette absence de législation et tentent, dans leur travail quotidien, de pallier ces carences législatives.

L'étymologie même du mot archives, venant du grec ancien *arkhō* qui signifie commander, nous rappelle que le fait de gouverner est directement lié à la collecte et la préservation des documents officiels

afin d'assurer un contrôle par le citoyen et de permettre une meilleure cohérence dans les décisions prises. Si une bonne gestion des archives est un des moteurs de la démocratie, la Déclaration universelle des archives insiste également sur le fait que les archives sont des sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente.

Insurmontable ? Pas du tout ! Comme gestionnaire de l'information, les archivistes sont amenés quotidiennement à réfléchir avec les dirigeants d'entreprises, d'ASBL ou d'administrations publiques ou privées sur la meilleure façon de revoir, de repenser les pratiques en matière de gestion documentaire. Ils sont également parmi les personnes de référence permettant d'accompagner ces structures vers une transition numérique inéluctable, synonyme de changement radical dans les processus de travail. La gestion de l'information se donne comme objectif de définir le cycle de vie d'une information et s'assure de son accès aisé et contrôlé au moment opportun.

#### L'avenir

Les dernières déclarations politiques donnent à penser qu'il existe un réel mouvement, une tendance à l'amélioration des systèmes de gouvernance et à une plus grande transparence de nos décideurs. Nous osons proclamer que ces objectifs ne pourront être atteints sans aborder la question de la gestion de l'information. Il s'agit d'un élément garantissant pleinement la démocratie en conservant les archives produites par toutes les composantes de l'Etat et de ses entités fédérées.

Puisque la gouvernance devient réellement l'enjeu des négociations, nous exhortons tous les partis à prendre conscience de la nécessité de cadrer la gestion de l'information, à commencer par la conservation des documents des cabinets ministériels et des administrations. A l'heure où l'information devient un atout, un enjeu commercial, il est important de mettre sur pied une véritable politique de gouvernance de l'information et il est nécessaire d'impliquer les gestionnaires de l'information dans ces réflexions.

Nous voulons croire que cela est possible et sommes prêts à prendre part au renouveau en matière de gouvernance.

→ Voici la liste complète des signataires : Marie-Laurence Dubois (Consultante en gestion documentaire et archivage managérial et Présidente de l'Association des archivistes francophones de Belgique), Florian Delabie (Consultant en gestion de l'information et membre de l'AAFB), Quentin Bilquez (Archiviste et trésorier de l'AAFB), Frédéric Boquet (Archiviste et secrétaire de l'AAFB), Nicolas Delpierre (Historien-archiviste et vice-président de l'AAFB), Annette Hendrick (Archiviste indépendante, conseil en gestion documentaire et administratrice AAFB), Christian Joosten (Archiviste et administrateur de l'AAFB), Christine Machiels (Historienne-archiviste et administratrice de l'AAFB), Corentin Rousman (Historien, archiviste et vice-président de l'AAFB), Pierre-Alain Tallier (Archiviste et ancien administrateur de l'AAFB), Michel Trigalet (Historien, archiviste et administrateur de l'AAFB), Marie van Eeckenrode (historienne, archiviste et administratrice de l'AAFB).

→ Titre, introduction et intertitres sont de la rédaction. Titre original : La gestion de l'information, passage obligé pour une bonne gouvernance !

## OPINION

# Peut-on mettre fin au redoublement ?

■ L'échec scolaire, est-ce une question d'élèves "moins méritants" ou de milieux socio-culturellement moins élevés ?



Jean-Philippe Mogenet

Ancien directeur de collège, ancien professeur de langues anciennes.

Les partisans du redoublement dans l'enseignement secondaire – ils sont nombreux – considèrent qu'il est important pour un jeune d'être confronté à l'éventualité d'un échec scolaire, voire au redoublement lui-même, parce que la rencontre avec l'échec est inévitable dans la vie professionnelle, et que faire croire aux jeunes qu'ils sont performants, lorsqu'ils ne le sont pas, constitue un très mauvais service à leur rendre.

Il est vrai que les échecs scolaires auront apporté à certains une forme de résistance à l'adversité. Mais d'autres auront à coup sûr été fragilisés par cette expérience scolaire négative, qui leur rendra plus pénibles encore les échecs à venir. Le plus souvent, elle aura induit en eux une grosse perte d'estime d'eux-mêmes. Parfois, elle les aura conduits à une forme de dépression, et dans des cas rares, mais récurrents, elle les aura poussés au suicide.

La plupart des partisans du redoublement n'y ont pas été confrontés, ni eux ni quelqu'un de leur famille; il leur est donc aisé de continuer à promouvoir un système qui ne leur a causé aucun désagrément, tout en les plaçant, eux, sur un piédestal auquel n'a pas eu accès la masse des étudiants "moins méritants". Généralement – mais pas toujours – ils proviennent de milieux socio-culturellement élevés. Lorsqu'ils considèrent que c'est à leur mérite personnel que revient leur parcours scolaire dépourvu d'accroc, ils ont en partie raison : obtenir de beaux résultats scolaires demande un effort. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que c'est le plus souvent à l'appartenance socioculturelle des élèves chanceux à cet égard, plus qu'à leur mérite propre, que sont dus leurs lauriers.

Il est vrai, comme l'indique la fin de l'opinion citée plus haut, que "faire croire à des jeunes qu'ils sont performants, lorsqu'ils ne le sont pas, constitue un très mauvais service à leur rendre". Mais est-on certain que le signal positif envoyé aux jeunes lorsqu'ils

échappent à l'échec scolaire soit réellement porteur à cet égard ? Les compétences ainsi considérées comme acquises, via des épreuves conçues pour éviter un taux d'échec trop élevé, sont-elles réellement suffisantes pour autoriser, par exemple, un parcours aisé dans l'enseignement supérieur ? Ou une insertion facile dans la société ? N'est-il pas possible d'imaginer un système au sein duquel l'échec scolaire potentiel cesse de constituer le principal levier visant à produire, espère-t-on, un engagement réel des jeunes en faveur de leurs études ? Où la peur de l'échec soit remplacée par le désir d'apprendre ?

Beaucoup objecteront qu'un adolescent reste un adolescent, et qu'hors de la menace de ce bâton échec, la plupart se refusent à avancer. Oui mais, dans la situation actuelle, avancent-ils réellement ? Le taux d'échec, malgré cette menace, n'atteint-il pas des sommets inacceptables ? La remédiation, encore largement brandie comme slogan politique malgré 45 ans d'inefficacité notoire, y peut-elle quelque chose ? Avec l'argent qu'on y consacre inutilement, on pourrait (re)donner à bien des écoles décrépies le confort de nombreux jeunes Wallons et Bruxellois ne possédant pas chez eux, et les équiper – notamment dans le qualifiant – de matériel ultra-performant.

Il nous faudrait, je pense, commencer à songer sérieusement, en pionnier, aux formes que pourrait prendre un enseignement à la fois efficace et débarrassé des multiples et indéniables inconvénients liés à l'échec scolaire. La performance y serait valorisée – le plus concrètement possible – pour les plus "scolaires", l'effort et le progrès pour ceux qui le sont moins.

Nous avons tout à y gagner. Les élèves appliqués le resteront évidemment, et ceux qui ne le sont pas malgré la pratique du redoublement, pourraient bien le devenir un peu plus dans ces conditions renouvelées. Osons. Imaginons.